Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: - (2016) **Heft:** 2116

Artikel: Apple contre FBI: l'Europe bouge enfin, la Suisse au loin: la sécurité

des données numériques entre Etats et géants du Net

Autor: Guyaz, Jacques

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1023390

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

entreprises du secteur de privilégier un nouveau modèle d'affaires, centré sur une offre globale de services énergétiques (conseils, efficacité, solutions globales) plutôt que sur la seule vente d'énergie.

C'est d'ailleurs à ce nouveau modèle, mais bien tardivement, que s'activent les trois grands de l'économie électrique. A noter qu'Alpiq (Jasmin Staiblin) et FMB (Suzanne Thoma) sont maintenant dirigées par des femmes, comme de juste appelées à faire le ménage après la gestion désastreuse de barons aussi arrogants

qu'imprévoyants.

Prix de dumping

Le problème ne réside pas dans le bas prix de l'électricité en général ni dans l'encouragement de la production photovoltaïque et éolienne. Le prix de l'électricité produite à partir des énergies fossiles est un prix de dumping. Il ne reflète pas les coûts environnementaux et sanitaires laissés à la charge de la collectivité. Sans parler des coûts non couverts de démantèlement des centrales nucléaires et de stockage de leurs déchets.

Une occultation qui permet à Christoph Blocher de préconiser une aide publique au nucléaire sous prétexte d'égalité de traitement avec les énergies renouvelables.

Cette distorsion de concurrence met en péril le tournant énergétique et fragilise l'industrie hydroélectrique. La solution? Une taxe sur l'électricité issue des énergies fossiles, qui rétablirait une saine concurrence qu'une majorité politique célèbre plus souvent qu'elle ne crée les conditions de son exercice.

Apple contre FBI: L'Europe bouge enfin, la Suisse au loin

La sécurité des données numériques entre Etats et géants du Net

Jacques Guyaz - 17 mars 2016 - URL: http://www.domainepublic.ch/articles/29078

Domaine Public s'est fait l'écho de l'accord Privacy Shield sur l'échange des données entre l'Union européenne et les Etats-Unis (DP 2114). Cet accord, selon des experts indépendants, permettra aux autorités américaines d'accéder sans trop de difficultés aux informations issues du Vieux Continent.

L'affaire Apple contre FBI a enfin provoqué un certain réveil en Europe. L'ancienne commissaire européenne Viviane Reding en apprend de belles à tous ceux qui ne lisent pas le *Guardian*.

Elle rappelle d'abord qu'en septembre 2015 l'Union européenne et les Etats-Unis ont signé un accord sur l'échange des données dans les affaires criminelles. En octobre de la même année, dans une affaire de trafic de drogue et de demande d'accès à des courriels de la messagerie Hotmail hébergée en Irlande sur des serveurs de Microsoft, nous citons Viviane Reding, «le Département de la justice américain a demandé à un tribunal américain de contourner le cadre léaal existant entre l'UE et les Etats-Unis dans le cas de Microsoft. Ce double discours est

effrayant et nous allons avoir le même problème avec le cas d'Apple».

Selon le Guardian, l'un des juges a en effet souligné que la justice américaine n'avait pas à se soucier des relations internationales... La Commission européenne a répondu à son ancienne commissaire qu'elle sera vigilante sur les engagements contraignants pris par les Etats-Unis. Des mots bien sûr dont nous pouvons parier qu'ils n'auront guère d'effets concrets sur la justice américaine.

Cette affaire devrait ravir l'UDC qui souhaite que le droit national l'emporte sur le droit international. Car c'est dans la même logique que la justice américaine considère que son droit l'emporte sur tous les autres. On attend avec intérêt une éventuelle réaction de l'UDC.

La cause Apple contre FBI suscite une prise de conscience générale en Europe. Sous l'impulsion des Néerlandais, les régulateurs européens souhaiteraient attendre la fin du contentieux entre le FBI et Apple avant d'aller de l'avant avec Privacy Shield.

Même le directeur du GCHQ, l'équivalent britannique de la

NSA, déclare qu'il est temps d'avoir un dialogue constructif entre toutes les parties concernées, qu'il n'est pas question de bannir le cryptage dans les échanges privés ni de généraliser les «portes dérobées» sur les smartphones. Comme les Britanniques ont tout inventé dans ce domaine, on peut les croire. Mais l'histoire de l'espionnage britannique montre justement qu'il ne faut surtout pas les croire.

Pour l'instant la confusion règne. L'impression dominante est celle de la nécessité de la protection des données personnelles face à l'intrusion des Etats. Pourtant les sociétés Internet, d'Apple à Facebook, se montrent tout aussi invasives. Apple défend aussi ses intérêts commerciaux de détenteur d'une somme immense d'informations monétisables sur ses clients.

Heureusement, le simple particulier peut aussi chercher à prendre en main son destin de producteur de données. Un projet vise à lui redonner la maîtrise des informations qu'il produit et à empêcher leur transfert outre-Atlantique. Ce projet nommé HAT est bien sûr anglais et basé à Cambridge. On peut faire confiance au pays de Ian Fleming et de John Le Carré – ou pas.

Viande tendre, maudite et durable

Les méthodes d'élevage des animaux de rente et les habitudes de consommation doivent évoluer pour contribuer à la survie alimentaire de l'humanité

Gérard Escher - 15 mars 2016 - URL: http://www.domainepublic.ch/articles/29071

La chasse au mammouth, en renforçant la coopération, le partage et le progrès technologique (armement), a contribué au développement de notre humanité.

La vache, en ennoblissant l'herbe indigeste pour la transformer en sbrinz et viande séchée, a sauvé nos ancêtres de la famine.

Mais aujourd'hui les vaches, les porcs et les poulets, qui utilisent 80% des terres agricoles, ne fournissent que 15% des calories utiles. Les 1'300 millions de tonnes de céréales fourragères que l'on donne chaque année aux animaux pourraient nourrir trois milliards et demi de vegans.

Production et impact

Selon la FAO, un milliard et demi de bovins, un milliard de cochons et deux milliards d'ovins partagent la planète avec nous (chiffres 2012). Plus de cinquante milliards de poules sont tuées chaque année. En 2010, la production mondiale de viande (poids carcasse) s'élevait à 285 millions de tonnes, soit un peu moins de 40 kilos de viande par être humain. C'est bien assez selon votre cardiologue.

Hélas, la répartition demeure inégale: le Bengali dispose de moins de deux kilos par an, l'homo americanus en reçoit 122 kg et le Suisse 52 kg. La consommation a fortement